

Commune d'ÉPINEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 Avril 2025

Délibération n° 10-2025

Séance du 08 Avril 2025

Date de convocation :

1^{er} Avril 2025

Date d'affichage :

.....2025

Nombre
de conseillers en exercice 12

de présents 8

de votants 11

L'an deux mil vingt-cinq, le Huit Avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

PRÉSENTS Mesdames Maryline JOUVEY, Françoise SAVIE EUSTACHE
Messieurs, Alain BŒUF, Gilles GUILMETTE Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : Messieurs Roger BLIN, Frédéric CHAUVEAU, Yann WOJCIECHOWICZ

ABSENT : Monsieur Yannick LEROY

Objet : Convention CCLTB

Rapporteur : Monsieur Claude REGNIER, Adjoint au Maire

Monsieur REGNIER indique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour régulariser les conventions signées entre notre Commune et la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne concernant :

- L'utilisation des locaux (signature le 17/04/2017)
- La mise à disposition de services et de remboursement de charges à caractère général liées à la compétence « scolaire » (signature le 05/01/2021)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOPTE** cette délibération (11 Voix POUR) et **AUTORISE** le Maire à signer cette convention rétroactivement.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous- Préfecture le 11 Avril 2025 et affichée le 11/04/2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE

